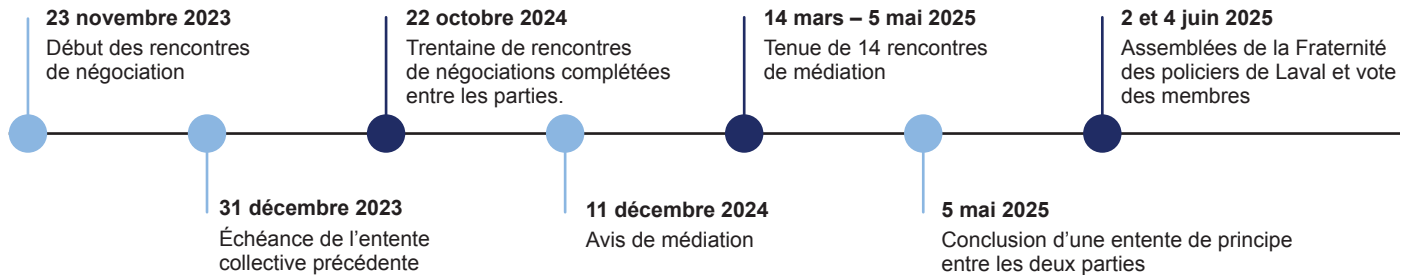


Signature de la nouvelle convention collective des policiers et policières du Service de police de Laval (SPL)



Négociation de la convention collective : les grandes étapes



Une entente qui découle d'une démarche respectant à la fois les intérêts et les besoins de notre corps de police ainsi que ceux des citoyens : plus de flexibilité, plus d'expertise et une présence accrue sur le terrain.

Une meilleure visibilité des forces policières sur le terrain qui contribuera à améliorer le sentiment de sécurité de la population.

- Renforcement des équipes dédiées à la sécurité routière, avec le redéploiement de personnel policier augmentant de 34% le nombre d'heures dédiées à cette priorité;
- Intégration des cadets et cadettes à notre corps policier, nous permettant d'assurer une présence et une visibilité accrues sur le terrain et diminuer les coûts liés à la gestion de la circulation;
- Un impact plus grand en matière de sécurité routière, entre autres en permettant au personnel policier plus expérimenté de faire de la sécurité routière à plus forte valeur ajoutée.

Une offre de service bonifiée et une amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services

- Transfert des tâches administratives à des membres civils, ce qui permettra aux enquêteurs policiers de se consacrer à la résolution des enquêtes. Cette nouvelle approche devrait permettre de récupérer environ 20 000 heures d'enquête supplémentaires à moindre coût;
- Les conditions négociées favoriseront le développement de l'expertise du Service de police de Laval afin de lutter plus efficacement contre la criminalité, notamment en matière de récupération d'actifs criminels.

Volet salarial

La nouvelle convention collective prévoit des augmentations salariales de 22,2%, incluant une prime de sécurité urbaine.

	2024	2025	2026	2027	2028
Augmentations statutaires	3,1%	2,5%	2%	2%	2%
Prime de sécurité urbaine	0,9%	2,5%	1%	1,25%	4,95%